

DECISION DU PRESIDENT N°DP2024 -06

Objet : MODIFICATION DE LA DECISION N°2024-04 PORTANT CESSION DE GRE A GRE D'UN VEHICULE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 4 septembre 2020, donnant délégation de pouvoir au Président concernant l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers ayant une valeur nette comptable au 31 décembre de l'année en cours inférieure à 1 000 € HT ou dont le prix de cession est inférieur à 1 000€ HT,

Vu la décision n°DP2024-04 du 28 mai 2024 portant cession d'un chariot élévateur Mitsubishi, n° d'inventaire 610, à M. Didier FOUCHER,

Considérant le décès de M. Didier FOUCHER,

Considérant qu'il convient de modifier la décision n°DP2024-04 pour modifier le nom de l'acheteur,

Le Président DECIDE que la décision n°DP2024-04 est modifiée comme suit :

- Le nom de l'acheteur « Monsieur Didier FOUCHER » est remplacé par « la société PRTM – 20 rue d'Isly - 35000 Rennes ».

Les autres dispositions de la décision n°DP2024-04 restent inchangées.

Fait à Cavigny, le 23 Août 2024

Le Président,
Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **27 AOÛT 2024**

Mis en ligne le : **27 AOÛT 2024**